#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### MAIRIE DE VILLIERS EN BIERE

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2008

Présents: MM, GATTEAU, ROUX, PIERQUIN, DOTHEE, TRUCHON, LELONG, et

**PELLISSIER** 

Mmes GATTEAU, GARDIOL

Réprésentés: M. BODOT pouvoir à M.TRUCHON

Mme ROHEL pouvoir à M. ROUX

secrétaire de séance : Monsieur Didier LELONG

Ouverture de la séance à 10 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

Le compte-rendu est approuvé.

# 1. <u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES SYNDICATS ET COMMISSIONS</u>

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote avec Monsieur le Maire les membres titulaires et suppléants aux syndicats et commissions suivants :

#### 1. <u>SYNDICAT (SISEM) D ELECTRIFICATION</u>

#### Gilles GATTEAU, Président

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul><li>Gérard ROUX</li><li>Alain TRUCHON</li></ul>	- Didier LELONG

#### 2. SYNDICAT DU RU DE LA MARE AUX EVEES (SIARME)

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul><li>Gérard ROUX</li><li>Alain MURSIC</li></ul>	- Christian PELLISSIER

#### 3. COLLEGE CHRISTINE DE PISAN

Membres titulaires	Membres suppléants
- Philippe DOTHEE	- Christine HOFFMAN
- Claude PIERQUIN	- Malika BOUDJELLOUL

#### 4. CHAMBRE DES METIERS

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul><li>Janie PIERQUIN</li><li>Jean-François ARBAUX</li></ul>	<ul><li>Nadège MIRAN</li><li>Claude PIERQUIN</li></ul>

## 5. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ETUDES ET DE PROGRAMMATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION DE FONTAINEBLEAU

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul><li>Philippe DOTHEE</li><li>Claude PIERQUIN</li></ul>	- Alain TRUCHON

#### 6. PARC NATUREL

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul><li>Gérard ROUX</li><li>Christian PELLISSIER</li></ul>	<ul><li>Philippe DOTHEE</li><li>Alain TRUCHON</li></ul>

#### 7. CHAMBRE D AGRICULTURE

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul> <li>Christian PELLISSIER</li> <li>Jérôme LUGAN</li> <li>Marcel PARRO</li> <li>Pierre MURSIC</li> </ul>	

#### 8. COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il assure désormais la présidence de la commission de révision de la liste électorale.

Après renseignements pris auprès du Tribunal et de la Préfecture, les membres délégués du Préfet et du Tribunal d'Instance sont inchangés.

## 9. <u>DELEGUES (CLECT) TRANSFERTS DE CHARGES A LA COMMUNAUTE DE</u> COMMUNES

Membres titulaires	Membres suppléants
- Gilles GATTEAU	- Gérard ROUX

#### 10. <u>DELEGUES TRANSPORTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</u>

Membres titulaires	Membres suppléants
- Didier LELONG	- Audrey ROHEL

#### 11. DELEGUES ORDURES MENAGERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Membres titulaires	Membres suppléants
- Gérard ROUX	- Violaine GATTEAU

#### 12. COMMISSION MUNICIPALE TRAVAUX ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Gilles GATTEAU, Président Christian PELLISSIER, Responsable de l'animation

Membres Elus	Membres Habitants
<ul> <li>Alain TRUCHON</li> <li>Alain BODOT</li> <li>Gérard ROUX</li> </ul>	<ul> <li>Jérôme LUGAN</li> <li>Franck HEURTEAU</li> <li>Xavier PLUCHET</li> <li>Francisque GRANGE</li> <li>Marcel PASCUAL</li> <li>Dominique NEGRONI</li> <li>Martine LAURENT</li> <li>Jean-Michel BARRAILH</li> <li>Jean-Louis PREBOT</li> </ul>

#### 12.1 Sous Commission Environnement, liaisons douces

- Christian PELLISSIER
- Isabelle GARDIOL

#### 12.2 Sous Commission Tavaux

- Alain TRUCHON
- Alain BODOT
- Christian PELLISSIER
- Violaine GATTEAU

#### 12.3 Sous Commission Urbanisme Patrimoine

- Gérard ROUX
- Violaine GATTEAU
- Philippe DOTHEE

#### 13. COMMISSION COMMUNALE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Gilles GATTEAU, Président Philippe DOTHEE, Responsable de l'animation et la commission

Membres Elus	Membres Habitants

<sup>\*</sup> Les membres habitants seront impliqués en fonction du sujet à l'étude

- Claude PIERQUIN	<ul> <li>Bruno BONNAFOUS</li> <li>Karine MOINE</li> <li>Pascal HOFFMAN</li> <li>Liliane CHARRIER</li> <li>Nourredine BEN YELLES</li> <li>Killian KOY</li> </ul>
-------------------	---

<sup>\*</sup> Les membres habitants seront impliqués en fonction du sujet à l'étude

#### 14. COMMISSION COMMUNALE POLITIQUE SOCIALE

Gilles GATTEAU, Président Claude PIERQUIN, Responsable de l'animation de la commission

Membres Elus	Membres Habitants
<ul><li>Audrey ROHEL</li><li>Violaine GATTEAU</li><li>Isabelle GARDIOL</li><li>Didier LELONG</li></ul>	<ul><li>Gwénaëlle HAYE</li><li>Elizabeth GRANGE</li><li>Gwénaëlle DAILLY</li></ul>

<sup>\*</sup> Les membres habitants seront impliqués en fonction du sujet à l'étude

#### 15. COMMISSION MUNICIPALE ANIMATION DU VILLAGE

Gilles GATTEAU, Président Audrey ROHEL, Responsable de l'animation de la commission

Membres Elus	Membres Habitants
<ul> <li>Didier LELONG</li> <li>Philippe DOTHEE</li> <li>Isabelle GARDIOL</li> </ul>	<ul> <li>Jean-Pierre NALES</li> <li>Pierre HUMBLOT</li> <li>Thomas CORONA</li> <li>Françoise LEGRAND</li> <li>Philippe DUMONT</li> <li>Régis SAVEL</li> <li>Jessica POIRIER</li> <li>Emmanuel GILBERT</li> <li>Myriam MURSIC</li> <li>Julien LAURENT</li> <li>Ronan SICARD</li> </ul>

<sup>\*</sup> Les membres habitants seront impliqués en fonction du sujet à l'étude

#### 16. COMMISSION COMMUNALE ADMINISTRATION FINANCES ET ECONOMIE

Gilles GATTEAU, Président Violaine GATTEAU

Membres Elus	Membres Habitants
<ul><li>Gérard ROUX</li><li>Claude PIERQUIN</li></ul>	- Nourredine BEN YELLES

#### 2. <u>DELEGATIONS DU MAIRE</u>

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, Considérant qu'il a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Le Maire est chargé pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités y afférentes
- 3. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 4. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 5. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- 7. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 8. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil Municipal
- 9. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal

#### 3. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS EN BIERE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L 2123-24-1.

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints ;

Le Conseil Municipal décide :

<u>Article 1</u>: de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints au Maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Maire: 17 %

- Adjoints : 6.60 %

<u>Article 2</u>: précise que l'indemnité sera versée au Maire et aux Adjoints avec une rétroactivité à partir de la date de la nomination, soit le 21 mars 2008.

Article 3: dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le Conseil approuve à l'unanimité

#### 4. AUDIT DES FINANCES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt que représente un audit des finances de la commune

Le Conseil Municipal peut solliciter le Trésor Public, ou contacter trois cabinets d'audit privés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la mission à un cabinet privé, et autorise Monsieur le Maire à contacter 3 cabinets différents.

#### 5. JOURNEE PORTES OUVERTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une journée portes ouvertes des bâtiments communaux pour constater l'état actuel de tous les biens communaux avant d'effectuer des travaux de rénovation

Le Conseil à l'unanimité donne un accord de principe à cette proposition pour une demijournée.

#### 6. APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure intentée par l'ancien Maire contre un administré concernant une coupe de tuyas déversée dans le parc de la Mairie, et de l'avis des sommes à payer pour l'enlèvement.

Le jugement avait donné raison à l'administré et avait annulé l'avis des sommes à payer, et l'ancien Maire avait décidé de faire appel du jugement.

Le Conseil Municipal nouvellement élu décide de ne pas faire appel, et charge Monsieur le Maire de prévenir l'avocat de cette nouvelle décision.

#### 7. FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fleurir le village dès le printemps, et suggère de confier cette mission à la Commission Travaux et Patrimoine.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord, et charge la Commission Travaux et Patrimoine de la mise en oeuvre du fleurissement des massifs et de l'implantation d'une jachère fleurie sur la réserve foncière.

#### 8. REFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal l'état particulièrement dégradé du terrain de tennis, et propose que les deux commissions « Animation » et « Travaux » s'associent pour étudier une remise en état.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité décide que les commissions Animation et Travaux devront présenter au Conseil les dossiers de réfection qu'ils auront sélectionnés.

#### 9. <u>DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dysfonctionnements de la piscine, Les travaux doivent impérativement être réalisés pour une ouverture dès le 15 juin 2008

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité confie à la commission la des Travaux la mission de contacter les entreprises spécialisées pour analyser les problèmes techniques. Le Conseil Municipal sélectionnera ensuite les travaux à réaliser et les entreprises selon un ordre de priorité.

#### 10.ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE MAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter un ordinateur portable pour le Maire de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à demander 3 devis et à acheter l'ordinateur au meilleur coût...

#### 11.EMPLOI MAITRE NAGEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste de MNS titulaire du BEESAN pour la saison 2008 du 15 juin au 15 septembre 2008.

La rémunération de cet emploi sera opérateur 11<sup>ème</sup> échelon, indice brut 382 indice majoré 352

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision.

#### 12.PLACEMENT BONS DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reprendre une délibération pour le placement des bons du trésor, et propose un placement de 198 000 € pour 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise un placement pour 6 mois.

#### 13.DELIBERATIONS A RAPPORTER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les délibérations n° 5 et 10 prises lors de la séance du Conseil du 10 septembre 2007 doivent être rapportées sur demande de la Préfecture

Ces deux délibérations sont contestables. Le courrier de la Préfecture précise :

- Concernant la délibération n° 5 : les deniers publics ne sauraient servir à financer des cadeaux à des particuliers,
- Concernant la délibération n°10 : sont illégales les délibérations du Conseil Municipal auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet.

Le Conseil à l'unanimité vote l'annulation de ces deux délibérations.

#### 14. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur PIERQUIN
  - soulève le problème de l'animation du village et la mise en place d'activités
  - souhaiterait une numéroration des habitations du hameau de la Glandée
- Monsieur PELLISSIER
  - signale un dysfonctionnement de l'éclairage public à la Glandée.
  - Propose à l'étude une signalisation routière
- Madame GATTEAU
  - informe que l'activité danse Country pourrait être étudiée par la commission Animation et débuter dès septembre
  - précise qu'un plan de commune avait déjà fait l'objet d'une recherche

Séance levée à 11 h 20

A Villiers en Bière, le 29 mars 2008 Le Maire

G. GATTEAU